

Parc naturel régional

du Haut-Languedoc

1



❖ STRATÉGIE POUR LA ❖

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

DU HAUT-LANGUEDOC

INTRODUCTION PAR LES ELUS DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC

Les forêts couvrent les deux tiers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Pnr HL). Notre territoire est aussi considéré comme le massif le plus productif d'Occitanie, avec une filière forêt-bois qui participe fortement à l'emploi localement. Nos forêts, diverses – des hêtraies des plateaux aux taillis de chênes vert du Minervois, en passant par les plantations résineuses – abritent une biodiversité riche et variée. Nombreux sont les citoyens qui voient le Haut-Languedoc comme un terrain idéal pour la cueillette de champignons ou de châtaignes. C'est pourquoi le développement des espaces forestiers, leurs multiples usages et leur mise en valeur sur le territoire représentent un enjeu majeur sur notre territoire.

Forts de ces constats, les acteurs locaux ont souhaité mettre en œuvre une véritable stratégie de développement forestier, à travers une charte forestière de territoire (CFT). Le Pnr HL s'est avéré la structure la plus légitime sur le territoire pour porter la première CFT (2009-2015), volet forestier de la charte du Parc.

Les partenaires ont accueilli favorablement le renouvellement cette CFT, fédératrice sur le territoire et nécessaire à l'aboutissement d'actions prioritaires pour le développement forestier. L'atlas pédo-climatique, par exemple, a conduit au projet LIFE FORECCAsT, afin d'aider à la prise en compte du changement climatique en gestion forestière.

En 2016, le Pnr a animé le renouvellement de la CFT avec des fonds européens, nationaux et régionaux. Nous nous réjouissons du succès de ce travail de concertation. Ce sont plus de 300 participants qui se sont mobilisés autour d'une quinzaine de réunions : des naturalistes aux entreprises de transformation du bois, en passant par les collectivités, les forestiers, etc. Nous tenons à les remercier pour leur implication : la CFT qui en résulte est bel et bien une stratégie collective et partagée, pour le développement forestier de notre territoire.

Le diagnostic de territoire et les différentes instances de concertation ont pointé les objectifs et orientations prioritaires pour la nouvelle CFT. Structurer la filière, valoriser nos bois locaux dans leur diversité et créer une plus-value sur le territoire, sont des enjeux majeurs pour notre programme d'actions 2017-2022. Les 25 actions, portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage, répondent à ces enjeux. Nous souhaitons les voir se réaliser dans les cinq années à venir et accompagnerons les porteurs de projet pour ce faire.

L'actuelle CFT se veut cohérente, adaptée aux besoins de notre territoire ainsi qu'à ses potentialités économiques et techniques. C'est pourquoi, dans un premier temps, toutes les actions proposées par tous les partenaires n'ont pu y être toutes intégrées.

Cependant, au cours de la mise en œuvre, de nouvelles actions pourront être intégrées si elles sont jugées pertinentes par l'ensemble des partenaires, au regard des objectifs. Nous tenons en effet à ce que la CFT évolue avec le territoire, ses acteurs et ses enjeux. La gouvernance et l'évaluation continue permettront, au cours des cinq années à venir, de requalifier certaines actions, d'en ajouter de nouvelles en fonction des enjeux. D'où l'importance de l'animation et de la concertation autour de cette stratégie commune.

L'élu référent à la charte forestière de territoire,
Président de l'association de Communes forestières du Tarn,
Serge CAZALS



Le Président du Parc naturel Régional du Haut-Languedoc,
Daniel VIAELLE



SOMMAIRE

INTRODUCTION PAR LES ELUS DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
CONTEXTE.....	6
LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	6
LE HAUT-LANGUEDOC : LA NECESSITE DE RENOUVELER LA CHARTE FORESTIERE	6
METHODE DE RENOUVELLEMENT DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC	8
DE NOUVELLES MODALITES POUR LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC.....	8
UNE CONCERTATION PLUS LARGE.....	8
DEFINITION DU NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE DE LA CFT	9
UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU RENOUVELLEMENT DE LA CFT	10
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIES	13
LES OBJECTIFS DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC.....	24
SYNTHESE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES GROUPES DE TRAVAIL.....	24
SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DEFINIS SUITE AUX GROUPES DE TRAVAIL	25
PROGRAMME D’ACTIONS DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC	27
NOTICE POUR LA LECTURE DU PROGRAMME D’ACTIONS	27
MISE EN ŒUVRE DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC	32
MISE EN ŒUVRE DES 26 ACTIONS DU PROGRAMME D’ACTIONS	32
SUIVI DE 15 ACTIONS ACTUELLEMENT RATTACHEES A LA CFT	32
GOUVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC	33
SIGNATURE DE LA CFT DU HAUT-LANGUEDOC	34

Liste des sigles et abréviations

AOC / AOP : Appellation d'origine contrôlée / Appellation d'origine protégée
APB : Arrêté de protection de biotope
ASA : Association syndicale agréée / ASL : Association syndicale libre
AFB : Alliance forêt bois
CA : Chambre d'agriculture
CCI : Chambre du commerce et de l'industrie
CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature
CETD : Charte européenne du tourisme durable
CFT : Charte forestière de territoire
CMA : chambre des métiers et de l'artisanat
COFOR : Association des collectivités forestières
CRPF / CNPF : Centre régional/national de la propriété forestière
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DGD : Document de gestion durable
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EAB : Enquête annuelle de branche
EBC : Espace boisé classé
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale de chasse
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FFN : Fonds forestier national
GAL : Groupement d'actions locales
GF : Groupement forestier
GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
IBP : Indice de biodiversité potentielle
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
LAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt
LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
ONF : Office national des forêts
OPAH : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PAPI : Plan d'actions de prévention des inondations
PAT : Plan d'approvisionnement territorial
PDM : Plan de développement de massif
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural → PETR HTO : Pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes-Terres d'Oc
PEFC : Pan european forestry certification ou Programme de certification des provenances forestières
PLU : Plan local d'urbanisme
PHLV : Pays Haut-Languedoc et Vignobles
PNFB : Plan national pour la forêt et le bois
PNR HL : Parc naturel régional du Haut-Languedoc / PNR : Parc naturel régional
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RBD / RBI : Réserve biologique dirigée / Réserve biologique intégrale
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique
SER : Sylvo Ecorégion
SIRS : Système d'informations à références spatiales
SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole
SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
UE : Union européenne
VTM : véhicules terrestres motorisés
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

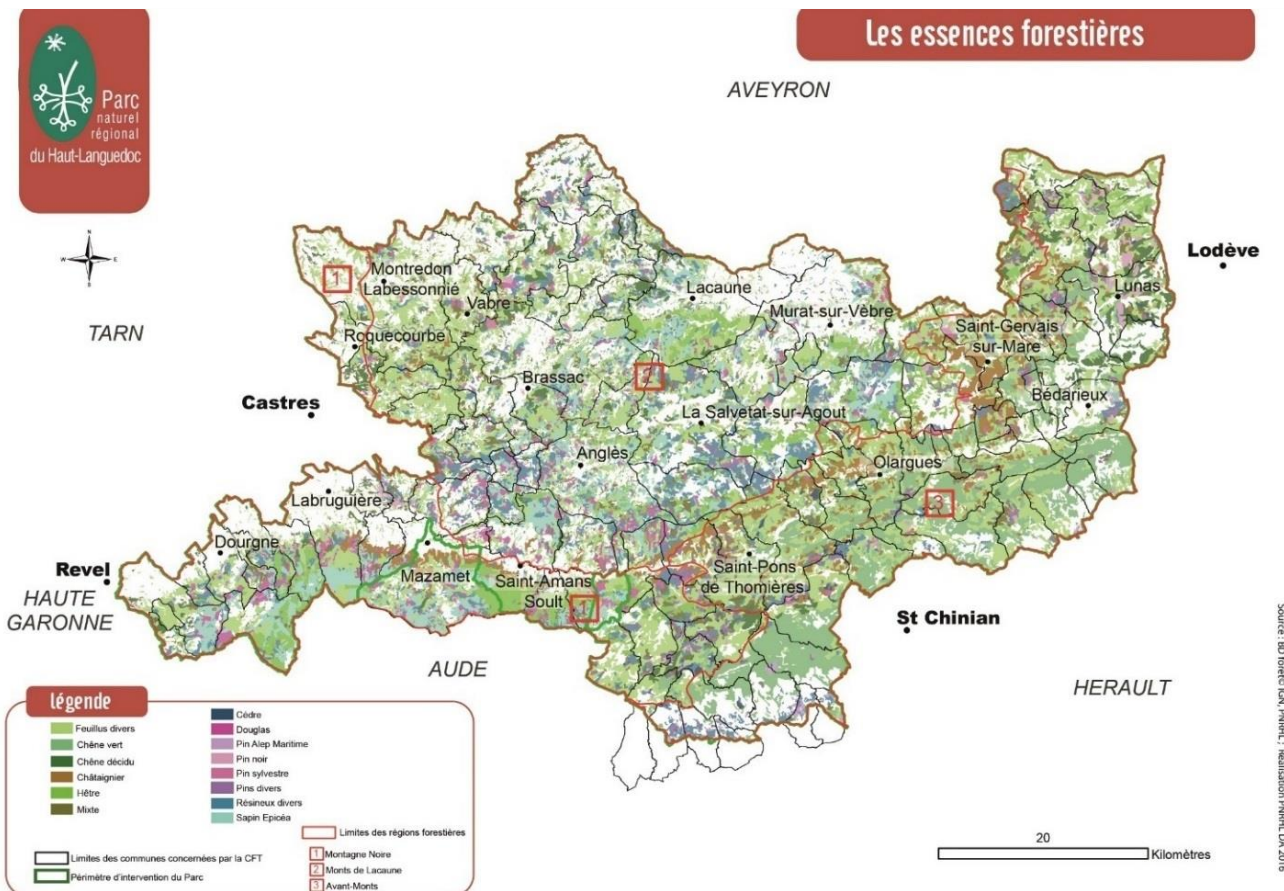
Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) ont été initiées par la loi d’Orientation Forestière de 2001 (Article L.12 de la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001), à l’initiative de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Cette loi introduit la notion d’intégration territoriale au travers de l’article L.12 du code forestier qui prévoit la mise en œuvre des chartes forestières de territoire :

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d’actions pluriannuel intégrant la multifonctionnalité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ; à contribuer à l’emploi et à l’aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ; à renforcer la compétitivité de la filière de production, récolte, de transformation et de valorisation des produits ; à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d’un massif forestier. »

Aujourd’hui, elles sont unanimement reconnues comme de véritables stratégies locales de développement forestier (SLDF). La charte forestière de territoire, au travers d’un **diagnostic de la filière forêt-bois sur le territoire**, de la **concertation entre les différents acteurs**, permet de proposer un **plan pluriannuel d’actions** répondant aux **enjeux locaux** et intégrant la **multifonctionnalité des forêts** (ETD, 2007).

LE HAUT-LANGUEDOC : LA NECESSITE DE RENOUELER LA CHARTE FORESTIERE

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est boisé sur plus de 200 000 ha, soit deux tiers de sa surface. Cela en fait l’un des deux parcs naturels régionaux les plus boisés, avec celui du Vercors. C’est aussi le **massif forestier le plus productif de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**, avec une production annuelle estimée à 650 000 m³.



ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 2009-2015

La forêt et le bois constituent un enjeu important sur le territoire. C'est pourquoi les acteurs locaux ont souhaité initier une stratégie territoriale pour l'aménagement et le développement durable de la forêt et de la filière forêt-bois. La première charte forestière du Haut-Languedoc, issue de cette volonté locale, se voulait être le volet forestier de la « Charte 2011-2023 du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ». La CFT a été signée en novembre 2008 et validée par arrêté préfectoral en mars 2009, avec un programme d'actions pluriannuel 2009-2015. Ce dernier a mis en avant plusieurs actions prioritaires, pour la mobilisation de bois, l'accueil en forêt, la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion. Plusieurs de ces actions ont été portées par le PNR du Haut-Languedoc.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CFT 2009-2015

Les actions prioritaires de la CFT – sous maîtrise d'ouvrage Parc – n'ont réellement été lancées qu'en 2010, une fois la Charte du Parc du Haut-Languedoc renouvelée. Leur animation se poursuit aujourd'hui. En termes quantitatifs, **13 actions** (pour 5 thématiques de Eval-CFT) ont été réalisées sur les 26 prévues dans le programme d'actions, sur un budget total de **549 471 €**.

- **Mobilisation des bois** (Mobilisation et commercialisation des bois) – 5 actions
 - 4 schémas de desserte ont été réalisés dans le Tarn et un dans l'Hérault, permettant le dépôt de nombreux dossiers de financements.
- **Production de bois intégrant la maîtrise de la régénération** (Amélioration et dynamisation de la sylviculture) – 1 action
 - L'atlas pédoclimatique a été engagé en 2012. A ce jour, 4 essences ont été étudiées : châtaignier, douglas, hêtre, chêne pubescent. Le Parc a été retenu par le LIFE pour le projet FORECCAST, afin de rendre l'outil plus opérationnel.
- **Forêt respectueuse de l'environnement** (Environnement et biodiversité en forêt) – 1 action
 - « L'intégration de la biodiversité dans la gestion courante » a été réalisée entre 2010 et 2015 (le document reste à diffuser)
- **Forêt accueillante** (Loisirs et tourisme en forêt) – 1 action
 - Le schéma directeur d'accueil en forêt, réalisé en 2014-2015, a permis d'accompagner 2 projets : une route du bois pour sensibiliser aux utilisations de bois (Hérault) et un sentier sur les bornes ancestrales en forêt domaniale (Tarn).
- **Animation de la CFT** (Suivi-Animation-Evaluation) – 5 actions
 - L'annuaire de la filière forêt-bois a été réalisé entre 2014 et 2015, avec le recrutement d'un animateur à mi-temps pour l'animation de la CFT
 - Communication, porter à connaissance autour de la CFT, mise en relation des partenaires et suivi de la CFT

Des opérations menées par les organismes forestiers sur le territoire ont également concouru à la mise en œuvre de cette CFT mais n'ont pas été formellement rattaché à la CFT, ce qui rend difficile leur intégration au bilan global.

BILAN DE L'ÉVALUATION DE LA CFT 2009-2015 ET PERSPECTIVES

Dès 2014, le PNR a souhaité évaluer la CFT, qui arrivait à terme, dans l'optique de son renouvellement. Cette évaluation a été réalisée de façon quantitative et qualitative, avec l'appui d'un stage de fin d'études (*JACCAZ, 2014*) et le concours des membres du comité de pilotage de la CFT (*PNR HL, 2016*).

La CFT a **valorisé la place de la forêt sur le Haut-Languedoc** et joué un **rôle fédérateur sur le territoire**. L'ensemble des acteurs ont été **favorables à son renouvellement**, pour la période 2017-2022, pour ne pas perdre la mobilisation autour de la forêt.

Le renouvellement de la CFT **améliorera sa gouvernance**, avec une organisation plus collégiale et la présence d'un animateur pour multiplier les rencontres et favoriser l'échange. Les modes de communication nécessitent d'être développés. Enfin, certaines thématiques, peu abordées dans la 1^e CFT, présentent des forts enjeux sur le territoire et seront donc traitées en priorité dans la nouvelle CFT, notamment le développement de la filière aval, la prise en compte du paysage, etc.

La nouvelle CFT **doit être le document de référence sur le territoire pour la filière forêt-bois**. Elle présentera des visions plus orientées et des grands objectifs, avec un plan d'actions plus opérationnel et des fiches-actions plus complètes. La diversité de maîtres d'ouvrage est par ailleurs nécessaire.

DE NOUVELLES MODALITES POUR LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

UNE EXTENSION DE TERRITOIRE

La précédente CFT s'étendait sur l'ancien périmètre du Parc, soit 93 communes. Suite au renouvellement de la Charte du PNR du Haut-Languedoc en 2012, son périmètre d'intervention est passé à 117 communes. C'est sur l'ensemble de ce territoire que s'étendra la nouvelle CFT, avec prise en compte de deux communes supplémentaires : Mazamet et Lacabarède, actuellement hors du périmètre d'intervention du PNR¹ mais dont les enjeux forestiers intègrent le territoire.



UNE CONCERTATION PLUS LARGE

Le comité de pilotage de la première CFT était composé d'environ 200 personnes : élus, différents partenaires institutionnels et techniques. Afin de mieux prendre en compte la diversité des enjeux liés à la forêt, il a été décidé d'ouvrir ce comité de pilotage – ou comité de suivi – à une plus grande diversité d'acteurs et notamment aux professionnels. La filière aval, peu représentée jusqu'alors, a été particulièrement ciblée. L'actuel comité de suivi comprend près de 300 personnes, représentant les différents domaines liés à la forêt et à la filière bois – forêt privée et publique, filière aval, environnementalistes, structures représentant les usagers de type activités de pleine nature, chasse etc., collectivités – et les différentes catégories d'acteurs – institutionnels, partenaires techniques, entreprises, associations, élus, etc. Cette composition a été validée par délibération du comité syndical le 7 juillet 2016.

Annexe 1. Composition du comité de suivi de la CFT du Haut-Languedoc

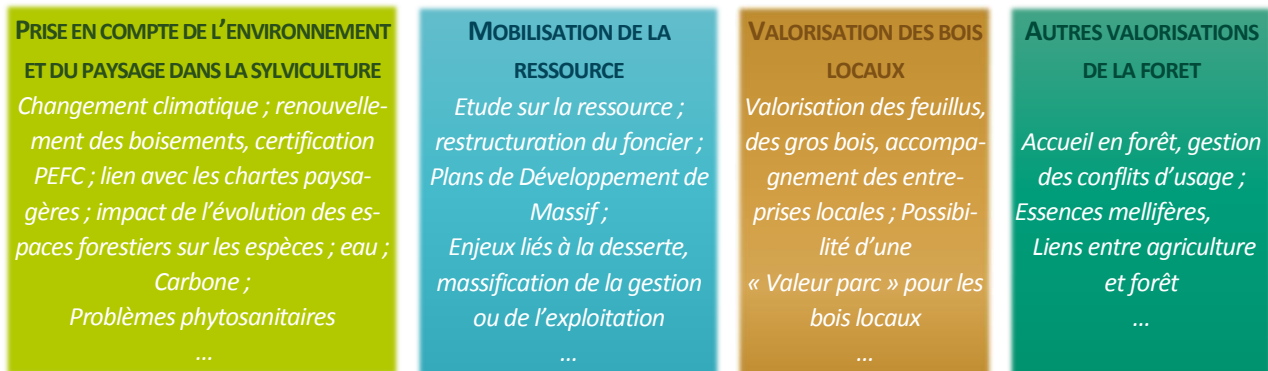
¹ Ces communes pourraient potentiellement réintégrer le Parc suite à la loi biodiversité : une convention de partenariat est en cours avec Mazamet et il y a un projet de convention avec Lacabarède.

DEFINITION DU NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE DE LA CFT

Conformément au schéma de fonctionnement type d'une CFT et à la demande des cofinanceurs, le mode de gouvernance de la CFT a évolué, avec une meilleure répartition des rôles des différentes instances. Trois instances de gouvernance, avec des missions distinctes, ont ainsi été mises en place : le comité de suivi, le comité des élus et les groupes de travail.

LE COMITE DE SUIVI, dont la composition a été présentée précédemment, définit les actions prioritaires et valide les différentes étapes de l'élaboration (3 réunions) et de la mise en œuvre de la CFT.

QUATRE GROUPES DE TRAVAIL ont été définis lors du premier comité de suivi, afin d'approfondir les enjeux et leviers d'actions par thématique.

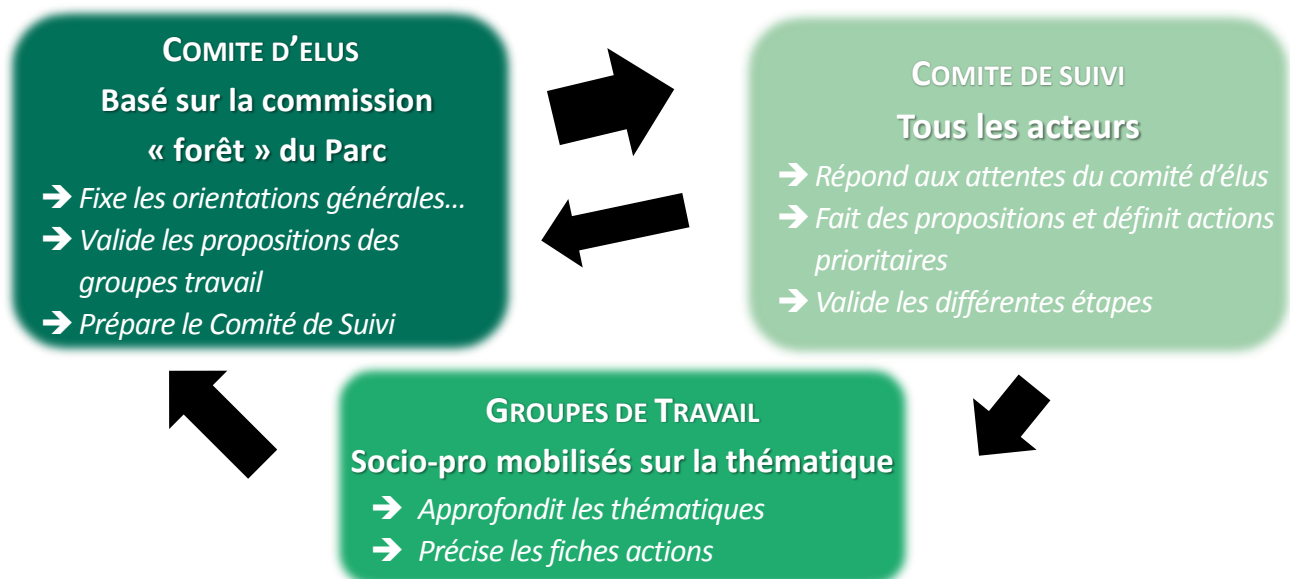


Il a été décidé que ces groupes de travail étaient ouverts, en fonction des disponibilités et intérêts de chacun des membres du comité de suivi. Ces groupes ont été définis pour l'élaboration de la nouvelle charte forestière. Ils seront adaptés en fonction des besoins lors de la mise en œuvre de la CFT.

LE COMITE DES ELUS valide les enjeux, les orientations issues des autres instances de gouvernance. Il se réunit en amont du comité de suivi pour préparer ces travaux. La composition de ce comité des élus a été définie lors du renouvellement de la CFT et validée en comité syndical du PNR le 7 juillet 2016 :

- Membres de la commission 2 du Parc : « Energie et valorisation des ressources naturelles/forêt »
- Représentants de l'association des Collectivités Forestières Occitanie
- Présidents des communautés de communes
- Conseillers départementaux et Conseillers régionaux.

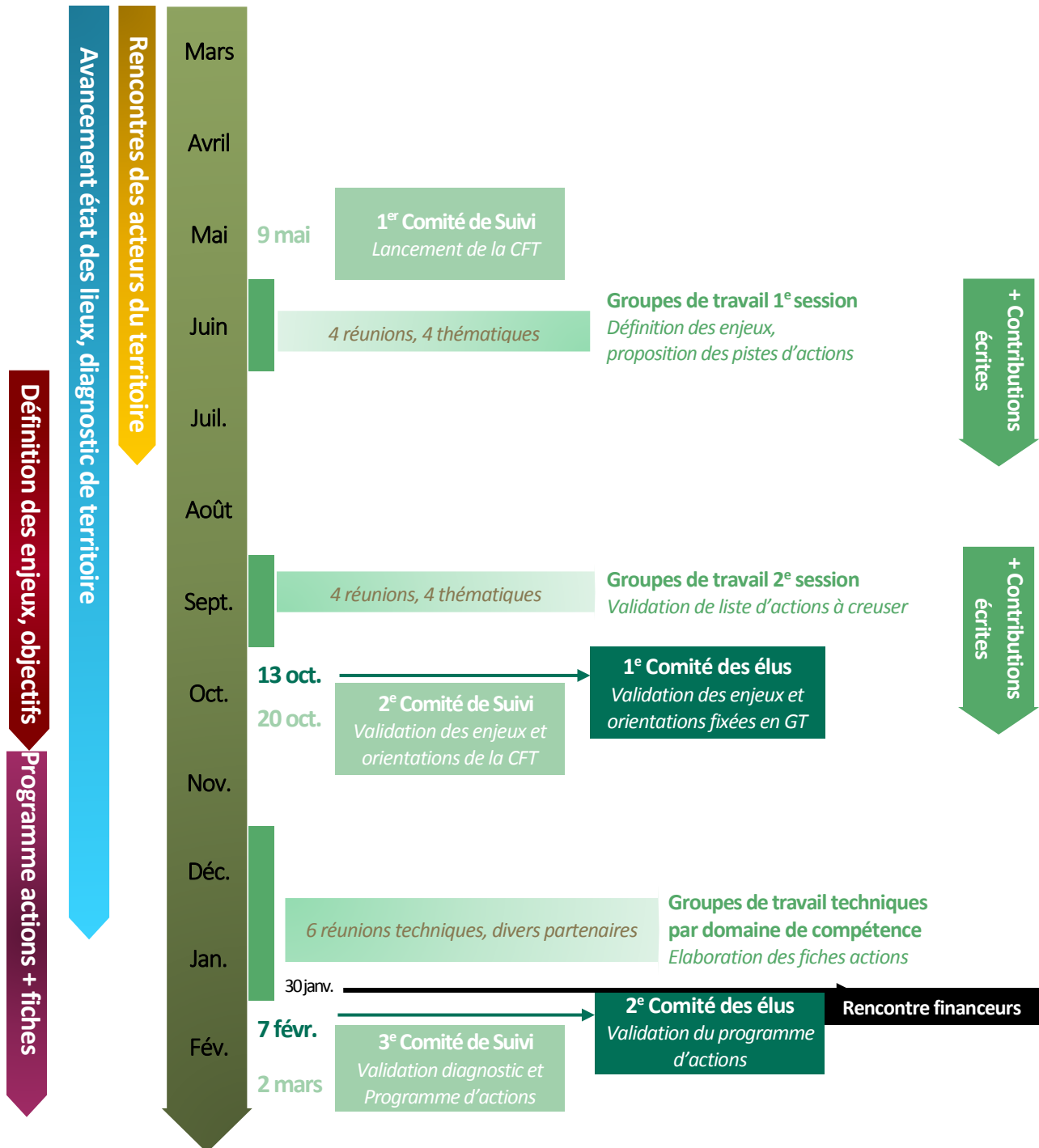
INTERACTION ENTRE LES DIFFERENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC



UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU RENOUELEMENT DE LA CFT

Conformément aux conditions fixées par les cofinanceurs, le renouvellement de la nouvelle CFT avec extension de territoire s'est déroulé sur une année complète, de mars 2016 à février 2017. Ce travail s'est effectué en large concertation avec les différents partenaires, de par la diversité des réunions et de leurs participants et les différents entretiens qui ont été réalisés.

LES GRANDES ETAPES DU RENOUELEMENT DE LA CFT



Annexe 2. Liste des entretiens et réunions réalisés lors du renouvellement de la CFT

Annexe 3. Bilans des Comités de suivi et des comités des élus pour renouveler la CFT

Annexe 4. Bilans des Groupes de travail, pour le renouvellement de la CFT

3 COMITES DE SUIVI (COSUI) POUR VALIDER LES DIFFERENTES ETAPES DU RENOUVELLEMENT

➤ 1^{er} COSUI : lancement du renouvellement de la CFT

- 9 mai 2016 à Labastide-Rouairoux
- 60 participants représentant un large panel d'acteurs :
Elus régionaux et des collectivités, forêt privée et publique, naturalistes, services de l'état, institutionnels, chambres consulaires et professionnels de la filière (scieurs, menuisiers, exploitants, gestionnaires)

→ Grand enjeu identifié :
Valoriser le bois local et de soutenir la filière forêt-bois



➤ 2^e COSUI : validation des grandes orientations de la CFT

- 20 octobre 2016 à Courniou
- 40 participants représentant l'ensemble des partenaires
- Présentation pour validation des grands enjeux et orientations (*issues du diagnostic de territoire et des groupes de travail*)
- Réactions sur la formulation des objectifs et sur les actions proposées (*validation, contestation de l'intérêt, priorisation*)



➤ 3^e COSUI : validation du diagnostic et du programme d'actions

- 2 mars 2017 à Saint-Amans Soult, Lycée forestier du Haut-Languedoc
- 49 participants
- Rappel des enjeux issus du diagnostic de territoire, ainsi que des 27 actions prévues dans le programme d'actions
- Pas d'observation particulière concernant ces enjeux ou le programme d'action, validation dans l'ensemble



2 COMITES DES ELUS, POUR FAIRE LE LIEN ENTRE GT ET COMITES DE SUIVI

➤ Premier comité des élus : validation des grands enjeux et orientations

- 13 octobre 2016, Saint-Pons de Thomières ;
- 9 participants, la plupart ayant encore peu assisté aux instances de gouvernance de la CFT
- Ebauche du programme d'actions présentée puis réadaptée, en préparation du 2^e comité de suivi

➤ Deuxième comité des élus : validation du programme d'actions

- 7 février 2017, Saint-Pons de Thomières ;
- 11 participants, dont 2 élus régionaux
- Programme d'actions présenté, corrigé et validé, en préparation du 2^e comité de suivi

8 GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES POUR ORIENTER LES ACTIONS

- **Première session de groupes de travail, juin 2016** : définition des enjeux et objectifs de la CFT, pistes d'actions
- **Une vingtaine de participants par GT (83 en tout)**
Elus, forêt publique et privée, institutionnels, associations et professionnels de la filière
- Deux méthodes d'animation suivies (dans les 2 cas, un bilan rapide a été réalisé en salle complète en fin d'atelier)

- **2 premiers GT** : répartition en petits groupes sur différents thèmes. Chaque groupe inscrit sur une fiche les enjeux, pistes d'actions (30 minutes). Puis de nouveaux groupes se forment pour compléter ce qui a été proposé par les précédents, etc.

(Ci-contre : GT « autres valorisations » ; 16 juin 2016)



- **2 derniers GT** : ensemble des débats en salle complète. Après chaque débat sur un thème donné, les participants disposent d'un temps pour inscrire sur post-it des objectifs, des pistes d'actions.

(Ci-contre : GT « environnement » ; 30 juin 2016)



- **Deuxième session de groupes de travail, septembre 2016** : proposition d'actions à creuser
- **Une vingtaine de participants par GT (81 en tout)**

Professionnels de la filière bois cependant moins représentés qu'au début

→ Pour chaque action : **évaluation de l'intérêt, des potentialités de mise en œuvre, les porteurs potentiels, etc.**

➔ Une **première ébauche de programme d'actions, avec des grandes orientations**, a ainsi été proposée.

(Ci-contre : GT « mobilisation des bois », 15 septembre 2016)



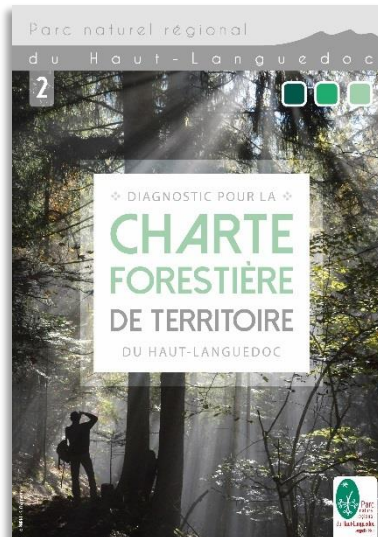
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUE POUR ELABORER LES FICHES ACTIONS

- **Entre novembre 2016 et février 2017** : concertation pour l'élaboration des fiches actions
- Forêt et agriculture – réunions 19 octobre et 13 décembre 2016
➔ *Ebauche de 3 fiches actions avec la chambre d'agriculture*
- Dynamisation de la gestion forestière durable et mobilisation des bois – réunion 20 janvier 2017 et échanges courriels
➔ *Élaboration de 2 fiches actions, concertation avec l'ONF, les communes forestières, le CRPF, syndicats de forestiers privés*
- Intégration de l'environnement, du paysage dans la gestion forestière – réunions 24 et 26 janvier 2017
➔ *Élaboration de 2 fiches actions, en concertation avec les naturalistes (CEN, LPO), les départements 34 et 81, les gestionnaires de bassin versant, les forestiers :*
➔ *Projet interparc de traitement irrégulier des forêts, en partenariat avec PNR Aubrac, Grands Causses, Cévennes, et CRPF*

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Le **diagnostic de territoire** a été mis à jour en concertation avec les différents partenaires – ONF, CRPF, Association inter-consulaire, services de l'Etat, professionnels de la filière etc. – notamment pour la récolte des données. Il a permis de faire ressortir les enjeux principaux sur le territoire et d'orienter les objectifs de la CFT. Ce travail est retranscrit dans le document suivant :

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR LA CFT DU HAUT-LANUEDOC



Parallèlement, les **rencontres avec les partenaires** et les **premières instances de pilotage** ont été l'occasion de débats, ciblant plus précisément les enjeux déjà identifiés, et de propositions de pistes d'actions.

Le territoire du Haut-Languedoc

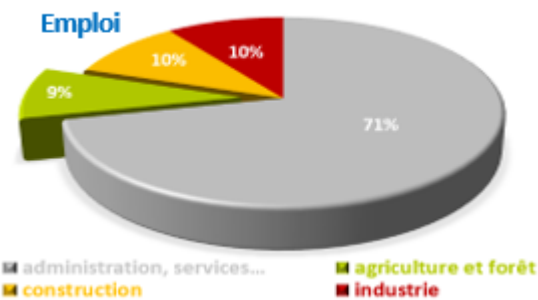
UN TERRITOIRE TRES RURAL, AU PIED DU MASSIF CENTRAL ET AUX PAYSAGES MULTIPLES



1 région :
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
2 départements :
Tarn et Hérault

Une densité de **31 hab./km²**,
Population **regroupée sur un sillon est-ouest**

Indicateurs CFT	
Superficie du territoire	314 135 ha
Nombre communes	119
Nombre d'EPCI	11
Population	104 064 habitants



Une part importante du territoire vouée à la forêt et l'agriculture :

96 % de l'occupation des sols

8 % des emplois



Une zone de **moyenne montagne**, avec des altitudes **souvent > à 900 m**,
Au **carrefour de 3 influences climatiques** : méditerranéenne, atlantique et montagnarde.

De **nombreux cours d'eau** et un **réseau souterrain important**
Des terrains sont essentiellement **siliceux** à dominance **limoneuse**.

Une variété de reliefs, substrats, climats, activités humaines



Un territoire **riche en paysages**, avec **18 unités paysagères** :
Causses et plaines viticoles, bocages, versants boisés, etc.

Un paysage caractérisé par une **forêt multiple** :
Chênaie verte et décidue sur les versants méditerranéens ; hêtraie en altitude ; résineux issus de boisements FFN sur les hauts plateaux...

Une **forêt** liée tantôt à une **qualité de vie**, tantôt à la **déprise agricole**,
avec un **équilibre fragile entre espaces forestiers et ouverts**.

**ENJEUX • FAVORISER L'ADEQUATION ENTRE GESTION FORESTIERE ET VALEURS PAYSAGERES
VEILLER A L'EQUILIBRE ENTRE MILIEUX OUVERTS ET FERMES**

Les politiques concernant la filière forêt-bois sur le territoire

POLITIQUES FORET-BOIS

STRATEGIES PLUS GENERALES

Européenne Stratégie forestière de l'Union européenne (SFUE) :
Gestion durable et multifonctionnalité

Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt
(LAAF), 2014

Nationale **Contrat pour la filière bois, 2014 :**
Equilibre des différents usages du bois

Plan national pour la forêt et le bois (PNFB), 2016
Gestion durable
Changement climatique : adaptation et atténuation
Développement de synergies entre forêt et industrie

Stratégie nationale Bas Carbone ;
Programme pluriannuel de l'énergie ;
Mobilisation de la biomasse
→ **Mobilisation de la ressource**

Loi biodiversité (2016)
→ **Prise en compte des aspects paysagers, notamment en forêt**

Régionale/ Interrégionale **Contrats de filière (anciennes régions MP et LR)**
Développement d'actions innovantes pour la filière bois

PRFB, signature prévue 2017
(Déclinaison régionale du PNFB)

Documents cadres de gestion
Principes de sylviculture sur les régions forestières

FEDER Massif Central 2014-2020
→ **Services environnementaux ; Valorisation de la filière bois**
SRDEII
→ **Aide aux entreprises (investissement...); économie sociale et solidaire**

Départementale Programme d'actions pour la filière bois tarnaise
(Plan Tarn) 2014-2020
Sylviculture de qualité
Promotion du bois comme éco-matériau
Structuration de la filière forêt-bois

Développement de la filière bois de l'Hérault
Développement du bois dans l'énergie et la construction

Charte du PNR HL (2012-2023)
Maîtrise de dynamique des espaces forestiers ; Structuration de la filière ; Usage du bois local dans la construction ; Gestion durable de la ressource ; Prise en compte paysage et biodiversité
Mise en œuvre de la CFT

Politiques territoriales

PETR HTO et PHLV (Chartes de Pays ; GAL pour LEADER ; OPAH...)
Accompagnement des entreprises bois et valorisation des savoir-faire ; Valorisation du patrimoine pour le tourisme ; Mise en valeur du paysage ; Transition énergétique...

Territoriale **CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC,**
2017-2022

Charte européenne de tourisme durable
Tourisme et forêt

Massif forestier/ Commune... **5 Plans de développement de massif**
Actions économiques et de regroupement

Indicateurs CFT	
Nombre de PDM	5
Surface de forêts concernées par les PDM	55 035 ha

6 Plans de prévention des risques Inondation

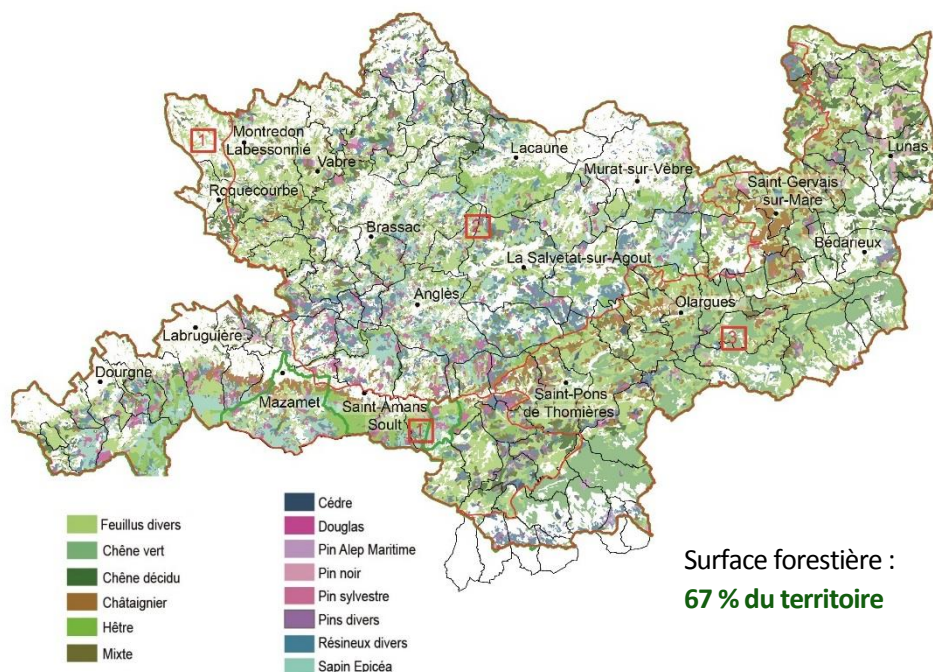
6 SCOT : enjeu forestier et paysage, TVB...

Nombreux PLU : Forêt en zone N ; enjeu potentiel au travers des EBC, des arbres d'alignement.

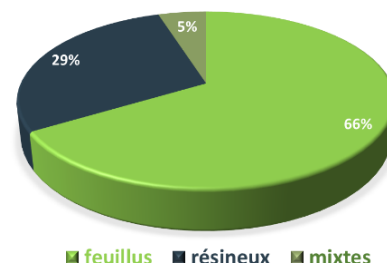
ENJEU • **PRENDRE EN COMPTE LES DIVERSES STRATEGIES ET POLITIQUES CONCERNANT LA FORET ET LE BOIS DANS LA CHARTE FORESTIERE DU HAUT-LANUEDOC**

Forêts et espaces boisés du Haut-Languedoc

UNE RESSOURCE FORESTIERE IMPORTANTE ET DIVERSIFIEE



Indicateurs CFT	
Surface forestière	209 156 ha
Feuillus :	138 920 ha
Chêne vert	22 579 ha
Hêtre	15 731 ha
Châtaignier	13 333 ha
Résineux :	59 925 ha
Sapin et épicéa	19 320 ha
Douglas	10 296 ha
Peuplements mixtes	10 211 ha



Surface forestière :
67 % du territoire

Sylvoécocorégion « *Haut-Languedoc et Lévézou* »,
3 régions forestières, en *contextes pédoclimatiques variés*
d'où une *certaine répartition des essences forestières* :



Monts de Lacaune, Somail Espinouse
Grand plateau, étage montagnard

60 % de résineux :
Plantations FFN : douglas, sapin, épicéa
hêtre en altitude



La Montagne Noire
Fortes pentes et climat océanique

62 % de résineux :
Plantations FFN : douglas, sapin, épicéa
hêtre en altitude



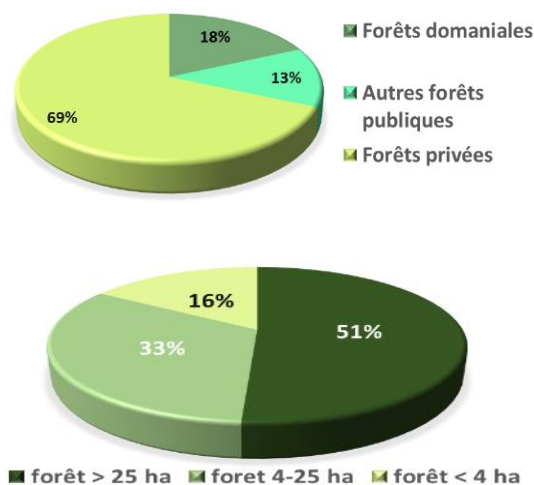
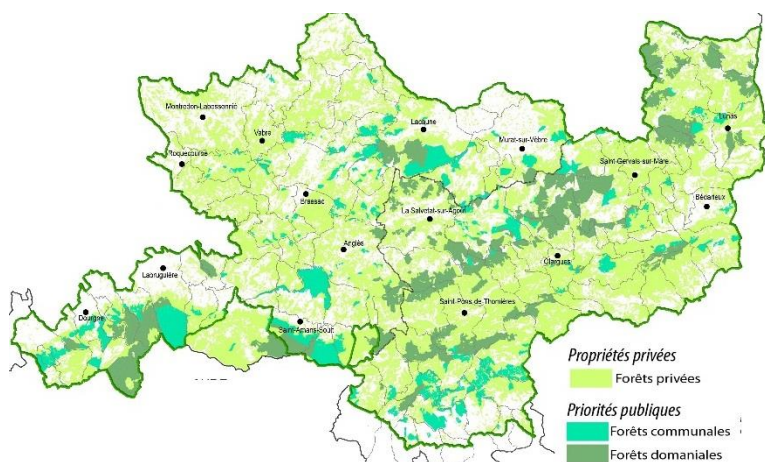
Les Avant-Monts du Languedoc
Contexte méditerranéen

90 % de feuillus :
Chênes vert et décadu,
châtaignier et divers pins

ENJEUX • ACCROITRE LA COUVERTURE DE FORETS PRIVEES AVEC DGD
DEVELOPPER LA CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Forêts et espaces boisés du Haut-Languedoc

UN FONCIER ESSENTIELLEMENT PRIVE, A L'IMAGE DE LA FORET FRANÇAISE



1/3 des communes sans forêt communale.

Certains espaces boisés communaux cependant ne relèvent pas du régime forestier.

En moyenne le **propriétaire forestier possède moins de 5 ha.**

20 000 propriétaires possèdent moins de 4 ha (surface < 20 000 ha).

Indicateurs CFT	
Forêt domaniale	30 853 ha
Autre forêt publique	22 095 ha
Forêt privée (cadastre)	115 328 ha
Surface moyenne forêt privée	4,97 ha
Surface forestière hors déclaration (privé, public non soumis)	Environ 40 000 ha

- ENJEUX** ● ACCROITRE LE FONCIER FORESTIER DES COLLECTIVITES
 REDUIRE LE MORCELLEMENT DU FONCIER FORESTIER PRIVE

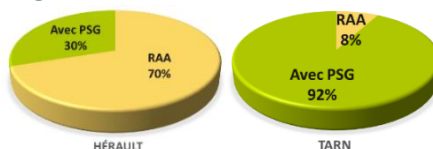
LA GESTION FORESTIERE DURABLE

Forêts relevant du régime forestier :
 Toutes disposent d'un **plan d'aménagement**.

Forêts privées :

Un tiers (41 647 ha) ont un document de gestion durable.

Un tiers des forêts > 25 ha sans PSG
(différentiel Tarn/ Hérault dû à la productivité)



PEFC :

100 % en domanial et 55 % en forêts communales.

11 % en privé, taux d'adhésion 3 fois plus important sur la partie tarnaise

Indicateurs CFT	
Part de forêts privées avec DGD (en surface)	36%
Surface de forêts certifiées	27 120 ha
Nombre de propriétaires adhérents	159
Part des forêts publiques certifiées (en surface)	81%
Part de propriétaires publics certifiés	22,5%
Part des forêts privées certifiées (en surface)	11%
Part de propriétaires privés	0,6%

- ENJEUX** ● ACCROITRE LA COUVERTURE DE FORETS PRIVEES AVEC DGD
 DEVELOPPER LA CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Filière forêt-bois *amont* du Haut-Languedoc

DE NOMBREUX ACTEURS LIES A LA FILIERE

Plus de **2 600 emplois**, pour environ **450 entreprises**.

De nombreux acteurs intervenant ponctuellement non référencés : travaux en forêt, vente de bois bûche, etc.

Indicateurs CFT	Démarrage
Nombre d'emplois directs <i>Filière forêt/bois et filières connexes</i>	2 600
Part de la filière dans l'emploi total	9 %

ENJEU • **CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS LOCALE**

UNE MOBILISATION DE LA RESSOURCE QUI SE DEVELOPPE ET RESTE A DEVELOPPER

Prélèvement : **près de 50 %** de l'accroissement annuel

Production : **650 000 m³ /an** (mais aucune étude précise)



Des limites à l'exploitation :

Morcellement :

*5 ha en moyenne/ propriétaire
(dont 20 000 ha pour 20 000 propriétaires)*

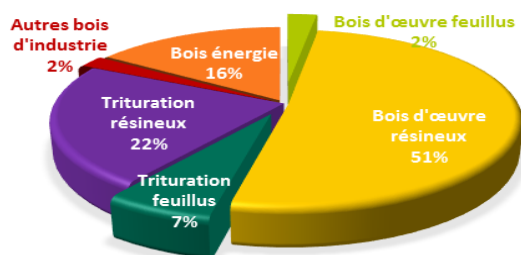
Accessibilité et pente :

50 000 ha inexploitable

Indicateurs CFT	
Volume total de bois sur pied (estimé)	40 M m ³ <i>IGN SER G80</i>
Linéaire de desserte	9 %
Nombre de PDM	4
Nombre groupements forestiers	238

ENJEUX • **CONNAITRE LA RESSOURCE LOCALE EN BOIS DISPONIBLE ET A VENIR
POURSUIVRE L'ANIMATION DES SCHEMAS DE DESSERTE ET OPTIMISER LA DESSERTE
DEVELOPPER LA GESTION GROUPEE**

UNE COMMERCIALISATION QUI NE VALORISE PAS L'ENSEMBLE DE LA RESSOURCE



Répartition de la récolte (Tarn et Hérault)

Part de la récolte (Tarn et Hérault)

- **Résineux** (environ 1/3 de la surface) : **73 %**
Faible valorisation des gros bois
- **Feuillus** (environ 2/3 de la surface) : **9 %** ;
Seulement 2 % en bois d'œuvre

Indicateurs CFT	
Volume annuel vendu (m ³)	
Issu de forêts publiques	192 000
<i>Dont contrats pluriannuels d'approvisionnement</i>	24 000
Issu de forêts privées	/
Bois certifié	/

Commercialisation

- **Exportation : 15 %** de la récolte (2 départements)
- **Vente bord de route : peu développé** malgré les incitations de l'ONF en forêt communale
- **Contrats d'approvisionnement publics : < 15 % des ventes**
Avec quelques entreprises industrielles du territoire, de la région, pour des **essences « standard »** (résineux petit diamètre)

ENJEUX • **VALORISER LES FEUILLUS DU TERRITOIRE
VALORISER LES GROS BOIS DU TERRITOIRE
AMELIORER LE LIEN ENTRE AMONT ET AVAL DE LA FILIERE FORET-BOIS**

Filière forêt-bois *aval* du Haut-Languedoc

DE LA 1^e A LA 2^e TRANSFORMATION : UNE FAIBLE VALEUR AJOUTEE

Entreprises industrielles :

- **3 scieries, 30 % du volume régional** (150 000 m³) : **faible valeur ajoutée** (palettes, coffrage...)
- Tarnaise des Panneaux : **trituration**, portée internationale.

Entreprises artisanales :

- Une **quinzaine de scieries** : débit sur liste, sciage à façon **d'essences variées** et/ou **de gros bois**

Indicateurs CFT	
Entreprises de 1 ^e transformation	21
Entreprises de 2 ^e transformation	/

Un faible lien entre 1^e et 2^e transformation

- **Scier uniquement** est aujourd'hui très **peu rentable**, même pour les produits « hors-normes » : la plupart des scieries développent leur activité pour **créer de la valeur ajoutée**, vers la **construction bois** le plus souvent.
- Les entreprises locales de **2^e transformation** s'approvisionnent surtout **hors du territoire**, en **bois standardisés**, collés, aboutés, que ne peut fournir aujourd'hui la 1^e transformation.

- ENJEUX ● **APPUYER LES ENTREPRISES DE 1^e TRANSFORMATION LOCALE FACE AU MARCHÉ**
VALORISER LES SPECIFICITES ET SAVOIR-FAIRE DU HAUT-LANQUEDOC
STRUCTURER LA FILIERE BOIS POUR CREER DE LA VALEUR AJOUTEE SUR LE TERRITOIRE

UNE UTILISATION DU BOIS LOCAL LIMITEE SUR LE TERRITOIRE

Malgré la diversité des bois locaux et la production ligneuse importante sur le Haut-Languedoc, le **bois comme matériau apparaît peu dans le paysage**. Si de **plus en plus de porteurs de projet** réclament l'usage du bois local, ce dernier souffre encore d'une **mauvaise image** auprès des maîtres d'œuvre.

- ENJEUX ● **SENSIBILISER LES ARCHITECTES, ELUS ET PARTICULIERS A L'USAGE DU BOIS LOCAL**
PROMOUVOIR LE BOIS COMME RESSOURCE IDENTITAIRE LOCALE

LE BOIS ENERGIE SUR LE HAUT-LANQUEDOC

Bois Energie : **15 % de la récolte** Tarn-Hérault

4 Plateformes de stockage, exploitées par divers acteurs :

Trifyl, EPCI, Forestarn et ONF



- 3 réseaux de chaleur**
(+ Castres aux portes du territoire)
- 28 chaufferies collectives**
Approvisionnements *locaux ou non*
- Plusieurs projets :**
Cogénération et réseaux de chaleur

Indicateurs CFT		
Chaufferies bois et réseaux de chaleur		
Toutes	Nombre	31
	Puissance	36 336 kW
Approvisionnement local	Nombre	/
	Puissance	/

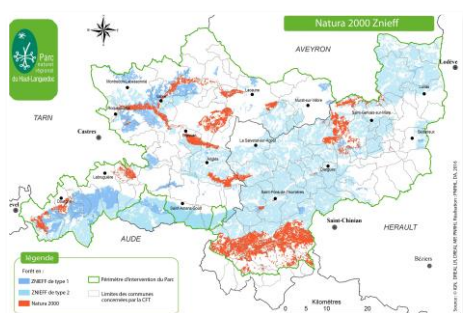
Des **difficultés vis-à-vis du séchage de plaquettes**, de la **qualité** nécessaire, différente selon les chaufferies

- ENJEUX ● **AMELIORER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS ENERGIE LOCALE**
ACCOMPAGNER L'EQUIPEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT DE CHAUFFERIES BOIS

Forêt et environnement

Indicateurs CFT		
Surface de forêts	En réserve biologique	247 ha
	En réserve naturelle	13,5 ha
	En arrêté préfectoral de biotope	203 ha
Natura 2000 et forêt	Surface	26 588 ha
	Nb propriétaires signataires d'une charte	10 (<i>Signée en 2011</i>)
	Nombre de contrats	0
	Surface de forêts classées en forêt de protection	/
	Nombre de communes soumises à 1 réglementation des boisements	/
	Surface de forêts protégées pour la préservation de l'environnement	/
	Surface de forêts en libre évolution (îlots de sénescence, vieillissement)	473 ha

UN PATRIMOINE NATUREL RICHE, ASSOCIE A DE NOMBREUX ZONAGES

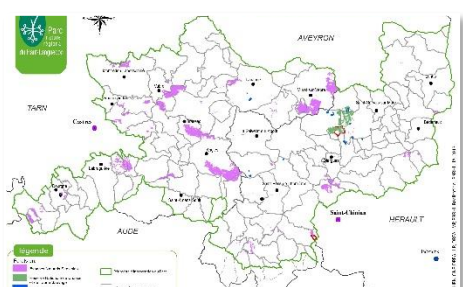


ZNIEFF : 184 519 ha, dont 35 581 de type 1

14 sites Natura 2000, dont 26 588 ha en forêt (13 %)

MAIS aucun contrat Natura 2000 forestier

→ *Habitats : Hêtraies atlantiques acidiphiles, Hêtraies calcicoles, Forêts de ravin à frêne et sycomore, Forêts de chênes verts méso et supra-méditerranéens*



19 zones de protection réglementaire, 1 591 ha en forêt :

2 APB, 2 RNR, 1 RNCFS, 14 RBD en forêt domaniale...

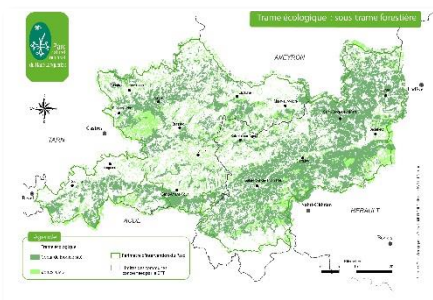
72 sites classés et inscrits

43 Espaces Naturels Sensibles,

Pour la gestion, la protection et l'accueil du public

ENJEUX • FAIRE CONNAITRE LES ZONAGES LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET LEUR IMPORTANCE FAVORISER LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA SYLVICULTURE

... ET UNE BIODIVERSITE « ORDINAIRE » NON NEGLIGEABLE EN FORET A PRESERVER



Cœurs de biodiversité : 50 % des milieux forestiers

→ *Nombreuses espèces inféodées à ces milieux*

Forêts anciennes (boisées depuis le 19^e siècle) : 27,5 %

Coupes définitives de + en + fréquentes (boisements FFN exploitables)

→ *Une option diversifier les pratiques sylvicoles préservant la biodiversité : peuplements mélangés (essences et structures), vieillissement*

ENJEUX • FAIRE CONNAITRE LES FORETS ANCIENNES ET LEUR INTERET SUR LE HAUT-LANGUEDOC DEVELOPPER MODES DE SYLVICULTURE FAVORABLES A LA BIODIVERSITE EN FORET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Forêt et environnement

L'EAU DANS LES FORETS DU HAUT-LANQUEDOC



Deux eaux de source, nécessitant une bonne gestion de l'impluvium : *La Salvetat et la Vernière*

2 375 km de cours d'eau et 912 ha de zones humides en forêt

→ Des règles à respecter concernant la gestion de la ripisylve, le respect des zones humides...

De nombreux captages d'eau potable en forêt sur les têtes de bassin

→ Guide GESTOFOR pour appuyer les forestiers

ENJEU • Développer les modes de gestion préservant la qualité de l'eau potable, des zones humides et cours d'eau

RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES LIES A LA FORET



RISQUE INONDATION

- Plusieurs crues importantes: 1999 vallée du Thoré; 2014 Orb
- Enjeu / gestion forestière
- Préconisations syndicats de BV



CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Territoire sensible: localisation et espèces en limite de répartition
- Projet LIFE FORECCAST: pour intégrer le CC en gestion forestière



RISQUE INCENDIE

- 64 communes : risque incendie
- OLD, coupures combustible, amélioration DFCI



RISQUES PHYTOSANITAIRES

- Résineux: fomes, bandes rouges
- Feuillus: cynips, pyrale du buis...
- Veille sanitaire et lutte : DSF, ONF et CRPF; FREDON...

ENJEU • PRENDRE EN COMPTE ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS DANS LA GESTION FORESTIERE
ADAPTER LA GESTION FORESTIERE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE PARASITES DANS LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

GESTION FORESTIERE ET PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE



LA FORET, forte composante des paysages du Haut-Languedoc

Document de référence pour les paysages :

- impact visuel des coupes
- mise en valeur d'espaces forestiers
- milieux ouverts et més.

Charte architecturale et paysagère des Hautes-Terres d'Oc :

- gestion durable des forêts ;
- équilibre forêt /milieux ouverts ;
- valorisation de la sylviculture et ses produits ;
- préservation des haies, arbres d'alignement ...

ENJEU • INTEGRER LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES HAUTES-TERRES D'OC DANS LA CHARTE FORESTIERE

GESTION FORESTIERE ET SEQUESTRATION DE CARBONE

Des enjeux importants et des fonds à l'échelle régionale mais pas de projet répertorié localement

ENJEU • FAVORISER LES ITINERAIRES SYLVICOLES SEQUESTRENT LE CARBONE TOUT AU LONG DU CYCLE

Autres usages du milieu forestier

Indicateurs CFT	
Estimation du nombre annuel de visiteurs en forêt	/
Surface de forêts publiques faisant l'objet de lots de chasse rémunérés	<i>Non concerné</i>
Surface de forêts privées faisant l'objet de lots de chasse rémunérés	<i>Non concerné</i>

UN FORT POTENTIEL POUR LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE, EN FORET

1 200 km de randonnée pédestre, dont 480 km de GR®

➔ Une grande part en forêt

Autres activités pratiquées en forêt : vélo, cheval, engins motorisés...

Ponctuellement, manifestations : trails...

Un territoire réputé pour ses champignons et châtaignes

➔ Nombreux cueilleurs à l'automne

Des animations pour la découverte du patrimoine forestier qui se développent progressivement

Conflits d'usages liés à la fréquentation :

Non-respect de la propriété forestière d'une part (cueillette intempestive, déchets, hors-piste, engins motorisés...)

Intégration difficile de l'accueil en forêt d'autre part (dégradation des sentiers par l'exploitation ; inacceptabilité des coupes...)

MAIS un tourisme peu orienté sur la découverte de ce patrimoine forestier



ENJEUX • **CONCILIER ACCUEIL EN FORET ET GESTION FORESTIERE**
FAVORISER L'ACCEPTABILITE SOCIALE DE LA GESTION FORESTIERE
CONCILIER CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS ET RESPECT DU TERRITOIRE ET DE LA PROPRIETE PRIVEE

ENJEU • **DEVELOPPER L'ACCUEIL THEMATIQUE AUTOUR DE LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE FORESTIER**

UN TERRITOIRE RICHE EN FAUNE SAUVAGE, PROPICE A LA CHASSE



Faune sauvage riche : sanglier, chevreuil, cerf, mouflon...

Dynamiques de populations méconnues

2 Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGS)



Parfois **quelques dommages** en milieux forestiers, et **peu acceptés** par les forestiers



Lien renforcé entre chasseurs (*fédérations de chasse*) et forestiers (*CRPF, syndicats de forestiers privés, ONF...*) pour **restaurer l'équilibre sylvocynégétique**

ENJEU • **CONNAITRE LES DYNAMIQUES DE POPULATIONS ET PRESERVER L'EQUILIBRE SYLVOCYNEGETIQUE**

Autres usages du milieu forestier

RAPPEL :

ENJEU IMPORTANT POUR LE PNR HL • **VEILLER A L'EQUILIBRE ENTRE MILIEUX OUVERTS ET FERMES**

DES POTENTIALITES POUR D'AUTRES PRODUCTIONS SUR CERTAINS ESPACES BOISES

Le long de la vallée du Jaur : des terrains sur bandes calcaires autrefois gérés en trufficulture



Des potentialités de **réhabilitation truffière** (réouverture...)

ENJEU • **REHABILITER LES ZONES A POTENTIEL TRUFFIER SUR LE TERRITOIRE**

Des essences à **potentiel mellifère**

Milieus à rouvrir pour certaines espèces (*romarin, bruyère...*)

Les apiculteurs bénéficiant de la marque « **Valeurs Parc** » souhaitent **accroître le potentiel mellifère**



Un **potentiel mellifère à (re)développer** (*mélanges, éclaircies, réouvertures...*)

ENJEU • **AMELIORER LE POTENTIEL MELLIFERE DES FORETS DU HAUT-LANUEDOC**

UN LIEN A RENFORCER ENTRE AGRICULTURE ET SYLVICULTURE



De **nombreux agriculteurs** qui possèdent des **boisements**, souvent peu gérés

Le **bocage, une composante importance du paysage** sur le Haut-Languedoc et nécessaire pour l'environnement



Un accompagnement nécessaire pour la gestion de la « **forêt paysanne** »

Une nécessité de **préserver/restaurer les bocages et haies**

ENJEUX • **DEVELOPPER L'APPUI A LA GESTION DE LA FORET PAYSANNE
PRESERVER ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE HAIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT**



L'élevage : 50 % des productions locales ; AOC Roquefort et Pélardon

Des **baux signés en forêt publique, côté Hérault**

Des demandes des collectivités face à **l'enfrichement, aux risques incendies...**

ENJEU • **DEVELOPPER LE SYLVOPASTORALISME SUR LES SECTEURS A ENJEUX**

SYNTHESE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

LE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC

Enjeux liés au paysage :

- Veiller à l'équilibre entre espaces forestiers et milieux ouverts
- Favoriser l'adéquation entre gestion forestière et valeurs paysagères

LES FORETS ET ESPACES BOISES SUR LE TERRITOIRE

Enjeux généraux :

- Dynamiser la sylviculture en fonction de enjeux forestiers

Enjeux fonciers :

- Accroître le foncier forestier des collectivités
- Réduire le morcellement du foncier forestier privé

Enjeux de gestion forestière durable

- Accroître la couverture forestière avec DGD
- Développer la certification de gestion forestière durable

L'ENVIRONNEMENT

Enjeu de porter à connaissance :

- Faire connaître les zonages liés au patrimoine naturel et leur importance
- Faire connaître les forêts anciennes et leur intérêt

Enjeu d'intégration de l'environnement en sylviculture :

- Favoriser l'intégration des zonages liés au patrimoine naturel dans la sylviculture
- Accompagner les propriétaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- Développer les modes de sylviculture favorables à la biodiversité forestière
- Développer les modes de gestion préservant la qualité de l'eau potable, des zones humides et des cours d'eau
- Favoriser les itinéraires sylvicoles séquestrant le carbone tout au long du cycle
- Intégrer les orientations de la charte architecturale et paysagère des Hautes-Terres d'Oc dans la CFT

Enjeu lié aux risques naturels et climatiques

- Prendre en compte et prévenir les risques naturels dans la gestion forestière
- Adapter la gestion forestière au changement climatique
- Maîtriser le développement des parasites dans les peuplements forestiers

LES POLITIQUES CONCERNANT LA FILIERE FORET-BOIS

- Intégrer les diverses stratégies et politiques concernant la forêt et le bois dans la CFT du Haut-Languedoc

LA FILIERE FORET BOIS SUR LE HAUT-LANUEDOC

Enjeux concernant la mobilisation de la ressource :

- Connaître la ressource locale en bois disponible et à venir
- Développer la gestion groupée
- Poursuivre l'animation des schémas de desserte et optimiser la desserte

Enjeux concernant la restructuration de la filière locale :

- Améliorer le lien entre amont et aval de la filière forêt-bois
- Structurer la filière bois pour créer de la valeur ajoutée
- Appuyer les entreprises de 1^{er} transformation locale face au marché
- Améliorer la structuration de la filière bois énergie locale
- Accompagner l'équipement et l'approvisionnement de chaufferies bois

Enjeux concernant la valorisation de la ressource locale :

- Promouvoir le bois comme ressource identitaire locale
- Sensibiliser les élus, architectes, particuliers à l'usage du bois local
- Connaître, faire connaître les acteurs de la filière forêt-bois locale
- Valoriser les feuillus du territoire
- Valoriser les gros bois du territoire
- Valoriser les spécificités et savoir-faire du Haut-Languedoc

LES AUTRES USAGES

Enjeu lié à l'accueil en forêt

- Concilier accueil en forêt et gestion forestière
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière
- Développer l'accueil thématique pour faire découvrir et comprendre le patrimoine forestier

Enjeux liés aux produits forestiers non ligneux

- Mieux connaître les dynamiques de populations et préserver l'équilibre sylvocynégétique
- Concilier cueillette des champignons avec respect du territoire et de la propriété privée
- Réhabiliter les zones à potentiel truffier sur le territoire
- Améliorer le potentiel mellifère des forêts du Haut-Languedoc

Enjeux forêt et agriculture

- Développer l'appui à la gestion de la forêt paysanne
- Préserver et développer les réseaux de haies
- Développer le sylvopastoralisme sur les secteurs à enjeux

SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DEFINIS SUITE AUX GROUPES DE TRAVAIL

Grands axes	Objectifs	Orientations	Enjeux concernés (Identifiés précédemment par thème)
AXE A : VALORISER LA RESSOURCE BOIS DU HAUT-LANUEDOC PAR UNE GESTION FORESTIERE DYNAMIQUE ET DURABLE	A.1. Développer une gestion forestière dynamique et durable en fonction de la ressource	A.1.1. Connaître la ressource ligneuse pour améliorer son accessibilité et sa disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître la ressource locale en bois disponible et à venir ✓ Poursuivre l'animation des schémas de desserte et optimiser la desserte
		A.1.2. Restructurer le foncier forestier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître le foncier forestier des collectivités ✓ Réduire le morcellement du foncier forestier privé
		A.1.3. Mobiliser et commercialiser les bois dans le cadre de la gestion durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dynamiser la sylviculture en fonction des enjeux forestiers ✓ Valoriser les feuillus du territoire ✓ Valoriser les gros bois du territoire ✓ Améliorer le lien entre amont et aval de la filière forêt-bois
	A.2. Valoriser au mieux la ressource du Haut-Languedoc	A.2.1. Structurer la filière bois locale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Structurer la filière bois pour créer de la valeur ajoutée ✓ Appuyer les entreprises de 1^{er} transformation locale face au marché ✓ Améliorer la structuration de la filière bois énergie ✓ Accompagner l'équipement, l'approvisionnement de chaufferies
		A.2.2. Développer l'usage du bois local dans les projets du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir le bois comme ressource identitaire locale ✓ Sensibiliser les élus, ... à l'usage du bois local ✓ Connaître et faire connaître les acteurs de filière forêt-bois locale ✓ Valoriser les spécificités et savoir-faire du Haut-Languedoc
	AXE B : DEVELOPPER UNE GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER ADAPTEE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	B.1. Développer la gestion durable des espaces forestiers	B.1.1. Augmenter la part de forêts gérées durablement
B.1.2. Diversifier les modes de gestion forestière			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les modes de sylviculture favorables à la biodiversité forestière ✓ ... les modes de sylviculture préservant la qualité de l'eau potable, des zones humides, des cours d'eau
B.2. Mieux intégrer le patrimoine naturel en sylviculture		B.2.1. Connaître les interactions entre sylviculture et environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux connaître les dynamiques de populations et préserver l'équilibre sylvocynégétique ✓ Faire connaître les zonages de patrimoine naturel et leur importance
		B.2.2. Appuyer les forestiers dans la prise en compte du patrimoine naturel en forêt	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser leur intégration dans la sylviculture ✓ Faire connaître les forêts anciennes et leur intérêt ✓ Accompagner les propriétaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ✓ Favoriser l'adéquation entre gestion forestière et valeurs paysagères ✓ Intégrer les orientations de la charte paysagère des HTO dans la CFT
		B.2.3. Adapter la gestion forestière aux risques naturels et climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser le développement des parasites dans les peuplements forestiers ✓ Adapter la gestion forestière au changement climatique ✓ Prendre en compte et prévenir les risques naturels dans la sylviculture ✓ Favoriser les itinéraires sylvicoles séquestrant du carbone tout au long du cycle

Grands axes	Objectifs	Orientations	Enjeux concernés (Identifiés précédemment par thème)
AXE C : CONCILIER LES DIFFERENTS USAGES DE LA FORET	C.1. Renforcer le lien entre sylviculture et autres productions sur le territoire	C.1.1. Rouvrir et valoriser des milieux boisés au travers de produits forestiers non ligneux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabiliter les zones à potentiel truffier ✓ Veiller à l'équilibre entre espaces forestiers et milieux ouverts ✓ Développer le sylvopastoralisme sur les secteurs à enjeux
		C.1.2. Améliorer le potentiel mellifère en forêt	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer le potentiel mellifère des forêts du Haut-Languedoc
		C.1.3. Accompagner les agriculteurs dans la gestion de la ressource ligneuse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'appui à la gestion de la forêt paysanne ✓ Préserver et développer les réseaux de haies
	C.2. Améliorer les conditions d'accueil en forêt	C.2.1. Aménager des parcours de découverte sur le fonctionnement du patrimoine forestier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'accueil thématique pour faire découvrir et comprendre le patrimoine forestier
		C.2.2. Développer les animations en forêt	
		C.2.3. Maîtriser les conflits d'usage liés à l'accueil en forêt	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concilier accueil en forêt et gestion forestière ✓ Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière ✓ Concilier cueillette des champignons avec respect du territoire
AXE D : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE TERRITORIALE COHERENTE POUR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE	D.1. Communiquer sur la politique forestière locale	D.1.1. Communiquer sur la CFT, sensibiliser sur les enjeux forestiers du Haut-Languedoc	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer dans la CFT du Haut-Languedoc les diverses stratégies et politiques concernant la forêt et le bois
	D.2. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement forestier	D.2.1. Mettre en œuvre et animer la CFT du Haut-Languedoc	

Dans l'ensemble, les orientations et objectifs définis suite aux différentes instances de gouvernance répondent aux principaux enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire de la CFT. Certains enjeux restent cependant secondaires et ne feront pas l'objet majeur des actions dans le nouveau programme d'actions.

Exemples :

- Les conflits d'usage liés à la cueillette de champignons, bien qu'abordés par certains partenaires, n'ont suscité aucune action concrète.
- La mise en place d'itinéraires sylvicoles séquestrant du carbone pourra être liée aux expérimentations réalisées dans le cadre du programme FORECCaST, sur le changement climatique.

Le programme d'actions ci-dessous rassemble toutes les actions acceptées par les différentes instances de pilotage de la CFT du Haut-Languedoc : Comités de Suivi ; Comités des Elus et Groupes de Travail thématiques.

NOTICE POUR LA LECTURE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Chaque axe intègre les **objectifs** et les **orientations** qui lui sont liés :

EXEMPLE :

Objectif A.2/ VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE DU HAUT-LANGUEDOC

Orientation A.2.2/ Développer l'usage du bois local dans les projets locaux

Toutes les actions validées par les différentes instances de pilotage, sont inscrites dans le tableau. D'autres actions ont été intégrées « Pour info ». Ces actions participent à la poursuite des objectifs et orientations de la CFT, mais ne sont pas directement impulsées par l'outil CFT. Ce sont des actions portées par des partenaires, que la CFT existe ou non, ou des actions qui n'ont pas fait l'objet de propositions explicites lors des différentes instances de pilotage.

EXEMPLES :

Pour info : *Accroissement de la surface avec DGD sur le territoire, ciblé sur les PSG nouveaux seuils*

Cette action, réalisée par le CRPF, fait partie de ses missions intrinsèque. Elle est inscrite car la couverture de forêts avec documents de gestion durable sur le territoire est faible et doit être augmentée.

Pour info : *Mise en place d'un parcours de découverte de la faune et de la flore sauvage*

Cette action, portée par la communauté de communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune. Elle était déjà instaurée avant le renouvellement de la CFT et s'est faite indépendamment. Elle participe cependant à valoriser le patrimoine forestier du Haut-Languedoc.

Pour chaque action, sont définis :

➤ **La priorité :** 1 2 3 elle est définie en fonction de l'importance accordée à l'objectif par les différents partenaires, mais aussi de l'état d'avancement de la réflexion sur l'action, et des potentialités de financement.

➤ **Le type d'action :**

Etude : action visant à accroître les connaissances sur le territoire, afin de mieux cibler les enjeux

Anim. Externe : animation portée par des partenaires, auprès d'acteurs ciblés afin d'engager des actions concrètes dans un 2^d temps

Anim. CFT : animation, inhérente aux missions de l'animateur CFT, auprès des acteurs du territoire pour répondre aux objectifs de la CFT

Form./ Comm. : formation ou communication, portée par un acteur bien identifié, afin de porter à connaissance sur des sujets bien ciblés

Exp. : mise en place d'une expérimentation, pouvant servir de base pour développer une action par la suite

Opé. : action concrète et opérationnelle prête à être mise en œuvre

➤ **Phasage :** prévu sur les 5 années de mise en œuvre de la CFT, et par type d'action :

EXEMPLES :

Action C.2.1.a : 2018-2020 étude de faisabilité, 2022 début phase opérationnelle

Action B.1.2.b : 2018-2019 opérationnel, 2021-2022 formation.



➤ **Le porteur,** maître d'ouvrage qui devra porter de l'autofinancement ; **les partenaires,** qui participeront aux comités de suivi de l'action ; et les sources de **financements potentiels,** que pourra solliciter le porteur de l'action.

NB : la liste des partenaires n'est pas toujours exhaustive !

AXE 1 : VALORISER LA RESSOURCE BOIS DU HAUT-LANUEDOC PAR UNE GESTION FORESTIERE DYNAMIQUE ET DURABLE

Objectif	Orientation	Action	Prio	Phasage/ Type	PORTEUR	Partenaires	Financement
A.1./ DEVELOPPER UNE GESTION FORESTIERE DYNAMIQUE ET DURABLE EN FONCTION DE LA RESSOURCE	A.1.1. Connaître la ressource ligneuse pour améliorer son accessibilité et sa disponibilité	<i>Pour info</i> <i>Projet d'étude dynamique de la ressource résineuse prévu pour le Sud Massif-Central</i>				<i>Maison de la forêt</i>	
		A.1.1.a Réaliser une étude ressource, basée sur les données existantes	1	Etude	PNR HL	COFOR ; CRPF ; ONF ; Experts forestiers de France ; Syndicats de forestiers privés, Maison de la forêt du Tarn ; AFB	Région, financements privés
		A.1.1.b Animer les schémas de desserte	1	Anim. Externe	CRPF	AFB ; ONF ; COFOR ; Experts forestiers de France ; Départements 34 et 81	FEADER : PDR
		<i>Pour info</i> <i>Mise en place d'une plateforme interactive pour la desserte forestière, à l'échelle de l'Occitanie</i>				<i>Région</i>	
	A.1.2. Restructurer le foncier forestier	A.1.2. Mettre en place une stratégie pour l'acquisition de foncier forestier par les collectivités	1	Anim. Externe	COFOR SAFER	CRPF ; ONF ; PNR HL ; Collectivités	Région ; PDR...
		<i>Pour info</i> <i>Bourse Foncière Forestière pour le regroupement foncier, l'échange de parcelles etc. en forêt privée</i>				<i>CRPF et SAFER</i>	
	A.1.3. Mobiliser et commercialiser les bois dans le cadre de la gestion durable	A.1.3.a Engager de nouveaux Plans de Développement de Massif	1	Anim. Externe	CRPF	ONF ; COFOR ; Syndicats ; Chambre d'agriculture ; PNR HL	FEADER 16.7 ; Départements ; Région
		A.1.3.b Expérimenter des contrats d'approvisionnement territorial public-privé pour valoriser les gros bois et les feuillus	3	Anim. CFT	PNR HL	COFOR ; CRPF ; ONF ; Interconsulaire ; CA ; Syndicats de forestiers privés, Maison de la forêt ; exploitants forestiers ; entreprises de 1 ^e et 2 ^e transformation	16.7
		A.1.3.c Accompagner les agriculteurs dans la gestion de leur ressource ligneuse (haies, boisements)	2	Form. Anim. Externe	CA Occitanie	CA 34 ; CA 81 ; CRPF ; Agribois 81 ; Fédé CUMA ; Syndicat forestiers privés 34 et 81 ; PNR HL	VIVEA ; FEADER ; région
	A.2. VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE DU HAUT-LANUEDOC	A.2.1. Structurer la filière bois	A.2.1.a Accompagner les professionnels de la filière bois du territoire et développer une synergie entre les entreprises locales	1	Anim. Externe + CFT	PNR HL + intercons	Interprofessions, entreprises 1 ^e et 2 ^e transformation
A.2.2.a Promouvoir la filière bois locale, auprès des collectivités et particuliers			1	Comm.	PNR HL/ intercons	Interprofessions, entreprises 1 ^e et 2 ^e transformation	16.7
<i>Pour info</i> <i>Démarche chantier pilote matériaux bio et géosourcés</i>					<i>PNR HL</i>		
<i>Pour info</i> <i>Sensibilisation et accompagnement des collectivités, architectes, à l'usage du bois local pour la construction, l'énergie...</i>					<i>COFOR, Interpro, PNR HL</i>		

AXE 2 : DEVELOPPER UNE GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER ADAPTEE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Objectif	Orientation	Action	Prio	Phasage		PORTEUR	Partenaires	Financement	
B.1./ DEVELOPPER LA GESTION DURABLE DES ESPACES FORESTIERS	B.1.1. Augmenter la part de forêts gérées durablement	<i>Pour info</i> Accroissement de la surface avec DGD sur le territoire, ciblé sur les PSG nouveaux seuils				CRPF			
		B.1.1.a Sensibiliser les propriétaires et entreprises de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc à la certification forestière PEFC	2		Form.	Form.	PEFC Sud	CRPF ; COFOR ; Interprofessions, PNR HL	PEFC Sud
	B.1.2. Diversifier les modes de gestion forestière	B.1.2.a Expérimenter le concours sylvo-environnemental "sylvotrophée"	1		Exp.		IPAMAC	PNR HL ; Autres PNR ; CRPF ; ONF ; COFOR ; Syndicats de forestiers privés	FEDER, Région, FNADT
		B.1.2.b Développer la gestion irrégulière des forêts du Haut-Languedoc au travers d'une action interparcs Sud-Massif Central	2		Opé.	Form. Com.	CRPF	PNR HL ; PNR Aubrac, PNR GC ; PNC ; AFI ; Pro Sylva ; gestionnaires	DRAAF ; Région ; ADEME ; Fonds privés ; Europe
	B.1.2.c <i>Mettre en place un marteloscope biodiversité</i>	2		Opé.		IPAMAC	PNR HL ; Autres PNR ; CRPF ; ONF ; COFOR ; associations éducation à l'environnement		
B.2./ MIEUX INTEGRER LE PATRIMOINE NATUREL EN SYLVICULTURE	B.2.1. Connaître les interactions entre gestion forestière et patrimoine naturel	B.2.1.a Réaliser une étude prospective sur l'évolution du manteau forestier et son impact sur les populations de rapaces forestiers	1		Etude		PNR HL	Ligue pour la Protection des Oiseaux du Tarn ; ONF ; CRPF	TÉP CV, enjeu biodiversité ; DREAL
		B.2.1.b Etudier l'évolution des populations de cerfs sur le Haut-Languedoc afin de proposer une gestion respectueuse des différents usages	2			Etude	FDC 81 et FDC 34	IPAMAC ; ONCFS ; forestiers privés et publics ; CETEF 34 ; PNR HL ; PNR GC ; PNR Aubrac	GIP MC ; Comité MC ; DREAL ; Départements ; Région
	B.2.2. Appuyer les forestiers dans la prise en compte du patrimoine naturel en forêt	B.2.2.a Porter à connaissance sur les enjeux biodiversité, paysage, eau dans les forêts du Haut-Languedoc	1		Form.	Comm.	PNR HL	CRPF, COFOR, ONF, Experts forestiers de France, Départements, LPO, CEN, Gestionnaires de sites Natura 2000, Naturalistes, FDC ; FDP, Paysagistes, Syndicats mixtes de bassins versants, CETEF, Syndicats des forestiers privés...	16.7 ; DREAL
		B.2.2.b Animer un groupe technique environnement pour mieux intégrer les enjeux liés à la biodiversité, à l'eau, au paysage etc. dans la gestion forestière	1			Anim. CFT	PNR HL et CRPF		16,7 ; DREAL ; Dép. ; Région ; Mécénat
		<i>Pour info</i> Accompagnement des propriétaires dans la contractualisation pour services environnementaux					CRPF		
	B.2.3. Adapter la gestion forestière aux risques naturels et climatiques	<i>Pour info</i> Projet FORECCAST : changement climatique et gestion forestière					PNR HL ; CRPF ; AFB, INRA...		
		<i>Pour info</i> Protection des forêts contre les incendies							

AXE 3 : CONCILIER LES DIFFERENTS USAGES DE LA FORET

Objectif	Orientation	Action	Prio	Phasage	PORTEUR	Partenaires	Financement	
C.1/RENFORCER LE LIEN ENTRE SYLVICULTURE ET AUTRES PRODUCTIONS SUR LE TERRITOIRE	C.1.1. Rouvrir et valoriser des milieux boisés au travers de produits forestiers non ligneux	<i>Pour info</i> Observatoire de l'équilibre des paysages forestiers et agricoles, dans le cadre de la charte architecturale et paysagère des Hautes-Terres d'Oc				PNR HL		
		C.1.1.a Mettre en place des chantiers démonstratifs pour le sylvopastoralisme	2	Form.	Anim.	CA 34 + AFP et ASA 34	CA Occitanie ; CRPF ; PNR HL ; Asso syndicales ; EPCI et communes	VIVEA ; FEADER (1.2 du PDR)
	C.1.1.b Former et accompagner les propriétaires pour réhabiliter les truffières	3	Form.	Anim.	CA 34	Syndicat truffes 34 ; CRPF ; PNR HL	VIVEA ; FEADER (1.2 du PDR) ; région	
	C.1.2. Améliorer le potentiel Mellifère en forêt	C.1.2.a Réaliser un aménagement pilote pour l'intégration d'essences mellifères en forêt	3	Précisions	Exp.	GF + ONF	PNR HL	A définir
C.2/ AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL EN FORET	C.2.1. Aménager des parcours de découverte sur le patrimoine forestier	C.2.1a Aménager une "Route du Bois" pour sensibiliser aux bois locaux et savoir-faire	1	Etude fais ^{té}	Opé.	CC MSPOJ	PHLV ; communes ; PNR HL ; Asso Route du Bois ; CDESI	Europe (LEADER) ; département 34
		C.2.1b Réaliser l'aménagement d'un sentier sur les bornes ancestrales	3	Précisions	Opé.	ARFONS	PNR HL ; PETR Lauragais ; CDESI	Europe (LEADER ?)
	<i>Pour info</i>	Mise en place d'un parcours de découverte de la faune et de la flore sauvage				FDC + Comcom Vals et Plateaux des Monts de Lacaune		
	C.2.2. Développer animations en forêt	<i>Pour info</i>	Valorisation de la présence d'espèces emblématiques pour des animations en forêt				FDC 34 et 81 ; CEBENNA ; CPIE HL et PT ; PNR HL	
		<i>Pour info</i>	Animations paysagères autour de la forêt : forêts plurielles, visites paysagères, mise en valeur ponctuelle d'ouvertures paysagères liées à l'exploitation forestière				PNR HL/ tourisme imaginaire	
	C.2.3. Maîtriser les conflits d'usage liés à l'accueil en forêt	C.2.3.a Développer l'intégration d'un texte, dans les nouveaux topoguides, panneaux de départ de sentier, sur le respect de la propriété privée	3		Comm.	PNR HL	CDESI ; CRPF ; COFOR ; Gestionnaires d'itinéraires pédestres	16.7
<i>Pour info</i>		Guide pratique - Travaux forestiers et itinéraires de randonnée - Solutions temporaires				CDESI		
	C.2.3.b Communiquer sur la multifonctionnalité forestière auprès du grand public, en particulier lors de chantiers d'exploitation	1		Comm.	PNR HL	Interprofessions, maison de la forêt, COFOR, CRPF	16.7	

AXE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE TERRITORIALE COHERENTE POUR UNE GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DE LA FORET

Objectif	Orientation	Action	Prio	Phasage	PORTEUR	Partenaires	Financement
D.1./ COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE FORESTIERE LOCALE	Communiquer sur la CFT, sensibiliser aux enjeux forestiers du territoire	D.1.1 Mettre en place un plan de communication pour la CFT du Haut-Languedoc et les enjeux forestiers du territoire	1	Comm.	PNR HL	Tous les membres du comité de suivi	16.7
		<i>Pour info</i> Mise en place de partenariats avec le lycée forestier du Haut-Languedoc, avec les ESAT, etc.			PNR HL - Lycée forestier		
		<i>Pour info</i> Intégration, dans le cycle de conférences et expositions des thèmes liés à la biodiversité forestière, aux bois locaux...			PNR HL		
D.2/ METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER	Assurer la mise en œuvre la CFT	D.2 Animer, suivre et évaluer le programme d'actions de la CFT	1	Anim. CFT	PNR HL	Tous les membres du comité de suivi	16.7

MISE EN ŒUVRE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

La mise en œuvre de la nouvelle CFT doit s'étaler sur 5 ans. Les différents partenaires veilleront à suivre, tout au long de cette mise en œuvre, les objectifs et orientations fixés dans la CFT.

MISE EN ŒUVRE DES 26 ACTIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS

12 Maîtres d'ouvrage identifiés

- Demande de financement + apport d'autofinancement
- Réalisation des travaux
- Communication des indicateurs de suivi



Animateur de la CFT du Haut-Languedoc

- Veille sur les financements potentiels
- Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- Suivi des indicateurs ; évaluation de l'action

Cofinanceurs

- Participation potentielle au financement

LA FICHE NAVETTE :

Remplie **conjointement** par tout **porteur de projet**, le **porteur de la CFT** et les **cofinanceurs**, elle est **garante de la cohérence** de l'action avec les objectifs et orientations de la CFT.

Il est possible que des **projets d'actions non identifiés** lors de l'élaboration de la CFT émergent lors de la période de sa mise en œuvre. Si ces actions **correspondent aux objectifs et orientations de la CFT**, le comité des élus pourra décider de les **intégrer** au programme d'actions. En ce cas, le porteur de projet et l'animateur de la CFT rempliront ensemble la fiche navette pour le suivi de l'action et l'identification d'indicateurs de résultats.

SUIVI DE 15 ACTIONS ACTUELLEMENT RATTACHEES A LA CFT

Certaines actions, portées par des partenaires ou par le PNR HL, sont rattachées à la CFT, du fait de leur cohérence avec ses enjeux, objectifs et orientations. Considérées comme indépendantes de la mise en œuvre de la CFT et de son évaluation, ces actions ne sont cependant pas intégrées directement au programme d'actions de la CFT.

6 Maîtres d'ouvrage associés

- Demande de financement + apport d'autofinancement
- Réalisation des travaux



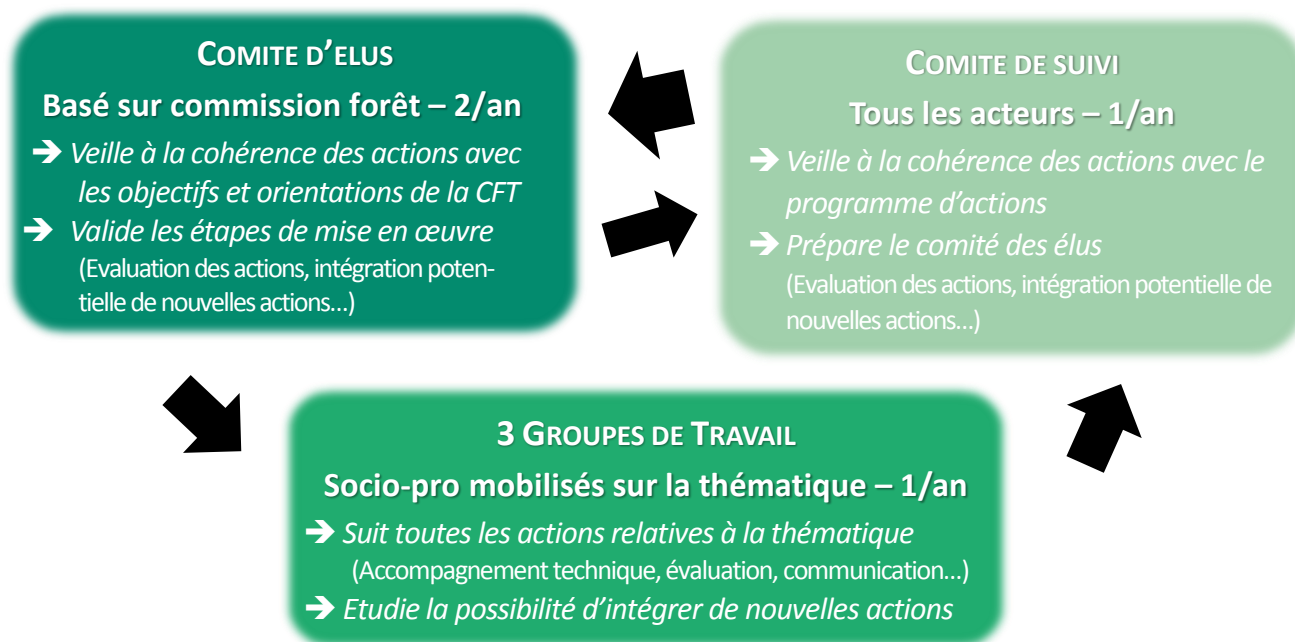
Animateur de la CFT du Haut-Languedoc

- Suivi global de l'action
- Veille sur la cohérence avec la CFT

GOVERNANCE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

La composition du **COMITE DE SUIVI** et du **COMITE DES ELUS** instaurés pour le renouvellement de la CFT reste identique pour sa mise en œuvre. Quatre groupes de travail avaient été identifiés pour le renouvellement de la CFT. Les sujets abordés et l'interaction entre certaines thématiques ont conduit à la définition de 3 principaux axes. Les **3 GROUPES DE TRAVAIL MAINTENUS** pour la mise en œuvre de la CFT correspondront à ces différents axes :

- VALORISATION DE LA RESSOURCE PAR UNE GESTION DYNAMIQUE ET DURABLE
- ADAPTATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- CONCILIATION DES DIFFERENTS USAGES DE LA FORET

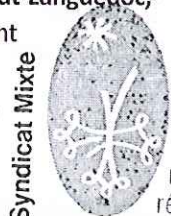
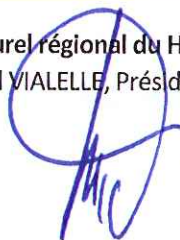


Chaque instance de gouvernance de la CFT (3 groupes de travail, comité de suivi et comité des élus) se réunira annuellement. Tous les **MAITRES D'OUVRAGE** identifiés dans le programme d'actions seront particulièrement impliqués dans ces instances, pour lesquelles ils rendront compte de l'avancement de leur(s) action(s). Les maîtres d'ouvrage porteurs d'actions rattachées à la CFT seront aussi associés à la gouvernance, pour information, afin de garder une cohérence entre les projets du territoire et la CFT.

SIGNATURE DE LA CFT DU HAUT-LANUEDOC

SIGNATURE DE LA CFT, LORS DU COMITE DE SUIVI DU 1^E FEVRIER 2018

Parc naturel régional du Haut-Languedoc, d'aménagement et
M. Daniel VIAELLE, Président



Syndicat Mixte

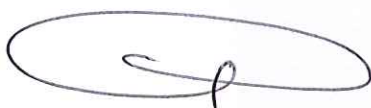
Parc naturel régional

et de gestion du

Association des communes forestières du Tarn,
M. Serge CAZALS, Président,
Elu référent à la charte forestière du Haut-Languedoc



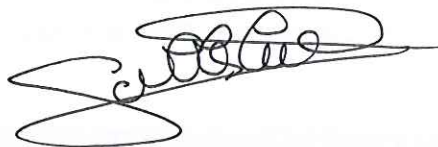
Association des collectivités forestières Occitanie,
Association des communes forestières de l'Hérault
M. Francis CROS, Président



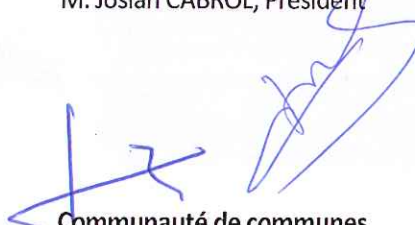
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt Occitanie,
Représentée par Xavier PIOLIN, chef du service régional
de la forêt et du bois



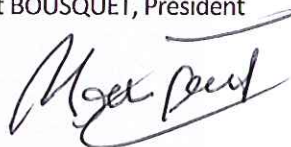
Communauté de communes Grand Orb,
Représentée par M. Luc SALLES, Vice-Président



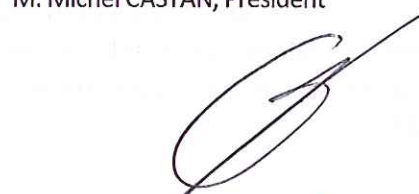
Communauté de communes
Minervois Saint-Ponais, Orb-Jaur
M. Josian CABROL, Président



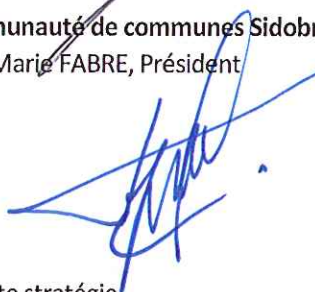
Communauté de communes
Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc,
M. Robert BOUSQUET, Président



Communauté de communes Thoré Montagne Noire
M. Michel CASTAN, Président



Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux,
Jean-Marie FABRE, Président



Sont également associés à cette stratégie

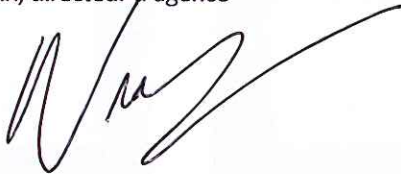
La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le département du Tarn
Le département de l'Hérault

La communauté d'agglomération Castres-Mazamet,
La communauté de communes des Avant-Monts,
La communauté de communes Centre Tarn,
La communauté de communes Lauragais, Revel & Sorezois
La communauté de communes Lodévois et Larzac,
La communauté de communes du Sor et de l'Agout

Office National des Forêts - Agence interdépartementale
Aveyron - Lot - Tarn - Tarn et Garonne,
Jean-Luc DILGER, directeur d'agence



Office National des Forêts – Agence de l'Hérault,
Nicolas KARR, directeur d'agence



Centre National de la Propriété Forestière –
Délégation régionale Occitanie,
Pascal LEGRAND, directeur



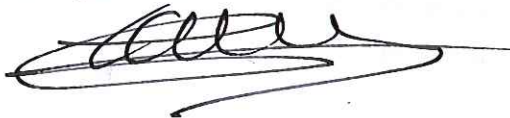
Syndicat des forestiers privés de l'Hérault,
Max ALLIES, Président



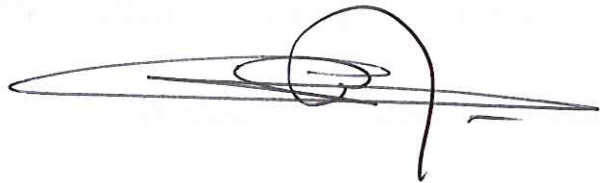
Syndicat des propriétaires forestiers privés du Tarn,
Antoine D'ARAGON, Président



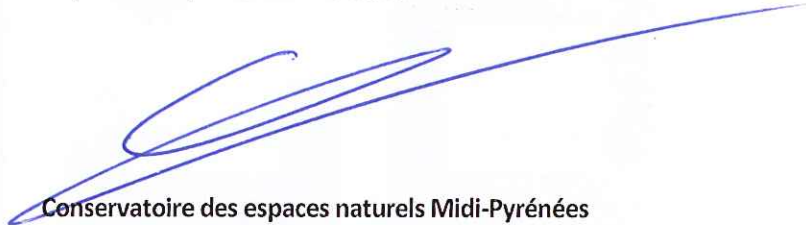
Lycée forestier du Haut-Languedoc,
Christophe PIAU, Directeur



Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Tarn,
Christophe MAUREL, Directeur

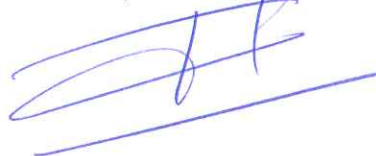


Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault,
Représentée par Camille Fraissard



Conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées
Représenté par Frédéric NERI

Fédération départementale des Chasseurs du Tarn,
Jean-Claude PRADIER, Président



Association filière bois Haut-Languedoc Sud Massif Central,
Représentée par



Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
Représentée par Jean-Baptiste DE CLOCK,

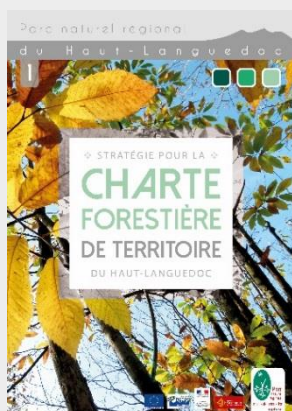


Sont également associés à cette stratégie

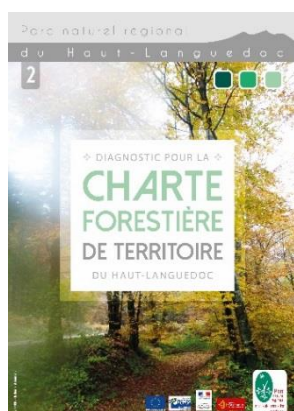
L'interprofession FIBOIS Occitanie
La chambre d'Agriculture d'Occitanie
La chambre d'Agriculture du Tarn
Le Centre permanent d'initiatives à l'Environnement du Haut-Languedoc
Le Centre permanent d'initiatives à l'Environnement des Pays Tarnais

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-LANUEDOC 2017-2022

1. STRATEGIE



2. DIAGNOSTIC



3. PLAN D' ACTIONS



4. ANNEXES



Parc naturel régional du Haut-Languedoc

1, place du Foirail – B.P.0 – 34 220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES

Tél. : 04 67 97 38 22 – Fax : 04 67 97 38 18

Mail : accueil@parc-haut-languedoc.fr

Site : www.parc-haut-languedoc.fr

